

Bulletin Municipal Officiel

N° 235

FEVRIER 2021

Actes administratifs
Arrêtés du Maire

Sommaire

Direction de la sécurité.....	2
Direction générale du développement urbain.....	3
Autorisations de travaux.....	3
Autorisations préalables.....	3
Déclarations préalables.....	3
Permis de construire.....	5
Permis de démolir.....	6
Direction des affaires juridiques.....	6
Direction de la population.....	6
Direction de la santé publique.....	6

Direction de la sécurité

Arrêté n°006-21 ERP portant fermeture d'un établissement recevant du public dénommé « le Spécial » sis 451 cours Emile Zola.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°008-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public CC Carrefour 145 rue Anatole France.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°009-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public INSA bât Louis Neel 55 avenue Jean Capelle.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°010-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public GS Jean Zay maternelle et élémentaire 16 rue Raspail.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°011-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public GS Anatole France élémentaire et restaurant 132 rue Anatole France.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°012-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public GS Croix Luizet 6/8 rue Louis Armand.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°013-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public INSA bât 405 Claude Chappe Génie Chimique 5 rue de la Physique.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°014-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public terrain des Sœurs lot 8 Coque RDC & PS magasins – Centre Commerciaux Angle rue Michel Rocard rue du 8 mai 1645.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°015-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public UBCL1 Darwin D 1 rue Raphaël Dubois.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°016-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public GS Ernest Renan maternelle B et élémentaire B 5 rue Frédéric Fays.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°017-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Restaurant Mc Donald's 4 place Charles Hernu à Villeurbanne

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°018-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public GS Ernest Renan maternelle A bâtiment B 7 rue Frédéric Fays.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°019-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public SLEA les Peupliers 156 cours Tolstoï.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Arrêté n°020-21 ERP AT autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public Clinique Capio bât consultation 46 avenue Condorcet.

Pour le maire,
Yann Crombecque

Direction générale du développement urbain

Autorisations de travaux

AT 069 266 20 190

Une AT a été accordée le 15 février 2021 à EMH pour la mise en conformité accessibilité du restaurant "Le Filanthrope" sis 16 avenue Blanqui.

Le maire,

AT 069 266 20 189

Restaurant ""

Une AT a été accordée le 15 février 2021 à EMH pour la mise en conformité du restaurant "Le passage Kebab" sis 70 rue Léon Blum.

Le maire,

AT 069 266 21 003

Une AT a été accordée le 16 février 2021 à Alternance Rhône Alpes, pour l'aménagement d'un centre de formation sis 31 place Grandclément

Le maire,

Autorisations préalables

AP 069 266 21 0001 accordée le 23 février 2021

Une AP a été accordée au Barat Corporte pour l'installation de 2 enseignes parallèles lumineuses et de vitrophanie d'une surface de 2.50 m² à l'angle du 77 boulevard de la bataille de Stalingrad et du boulevard du 11 novembre 1918.

Le maire,

AP 069 266 21 0003 accordée le 23 février 2021

Une AP a été accordée au Sas LELL pour l'installation de 4 enseignes parallèles et d'une enseigne perpendiculaire au 159, cours Tolstoï.

Le maire,

AP 069 266 21 0004 accordée le 23 février 2021

Une AP a été accordée au Architéa Lyon Est – atelier Manolisa pour l'installation de 2 enseignes parallèles, de 2 enseignes perpendiculaires lumineuses et de vitrophanies de 6.79 m² de surface au 45 rue Dedieu.

Le maire,

AP 069 266 21 0005 accordée le 23 février 2021

Une AP a été accordée à Le Crédit Lyonnais IMR pour l'installation de 2 enseignes parallèles, d'une enseigne parallèle lumineuse et de 2 enseignes perpendiculaires.

Le maire,

Déclarations préalables

DP 069 266 21 0009 refusée le 2 février 2021

Une DP a été refusée à M. Hakim DJAOUZI pour la création d'une véranda au 21 place Jules Grandclément.

Le maire,

DP 069 266 20 0204 opposition retirée et accordée le 2 février 2021

Une DP a été retirée et accordée à On tower France pour la modification d'un relais existant au 119 avenue Paul Krüger.

Le maire,

DP 069 266 20 374 accordée le 2 février 2021

Une DP a été accordée à Physiogym pour l'intégration d'une grille à ventelles dans la vitrine et le déplacement de la porte d'entrée au 89 cours Emile Zola.

Le maire,

DP 069 266 20 0380 accordée le 2 février 2021

Une DP a été accordée à M. Bernard HABIBOU pour la modification de la toiture d'une annexe à l'habitation au 20 rue Louis Fort.

Le maire,

DP 069 266 20 461 accordée le 2 février 2021

Une DP a été accordée à Mme BINARD et M. Manuel SALMERO pour l'isolation intérieure et l'habillage des façades en bardage bois, le changement des menuiseries, la pose de volets roulants et la création de 3 fenêtres de toit au 13 rue Léon Blum.

Le maire,

DP 069 266 20 468 accordée le 2 février 2021

Une DP a été accordée à M. Florian CHOMETTE pour le changement de destination d'un local à usage de commerce en un logement au 50 rue du Docteur Rollet.

Le maire,

DP 069 266 20 489 accordée le 2 février 2021

Une DP a été accordée à M. Jérôme REBEAUX pour l'agrandissement de la fenêtre du sous-sol au 21 B, rue Pierre Bressat.

Le maire,

DP 069 266 21 0006 accordée le 2 février 2021
Une DP a été accordée à Mme Marie-José LALIGANT pour la modification de la clôture au 4B, rue de la Convention.

Le maire,

DP 069 266 21 0010 accordée le 2 février 2021
Une DP a été accordée à Alternance Rhône Alpes pour le changement de destination d'un local à usage de bureaux en institut de formation continue pour adultes au 31 place Jules Grandclément.

Le maire,

DP 069 266 20 446 accordée le 2 février 2021
Une DP a été accordée à Mme Mikaela SANJINES VILMINOT pour l'installation d'une pompe à chaleur sur la terrasse au 10 rue Jean-Louis Maubant.

Le maire,

DP 069 266 20 460 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à la ville de Villeurbanne pour la rénovation thermique du groupe scolaire Louis Armand au 3 allée du Lys Orangé.

Le maire,

DP 069 266 20 203 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 1 bis rue Frédéric Mistral.

Le maire,

DP 069 266 20 187 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 10 rue Burais.

Le maire,

DP 069 266 20 186 accordée le 4 février 2021
ON TOWER France
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 101 rue Dedieu.

Le maire,

DP 069 266 20 185 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 83 cours de la République.

Le maire,

DP 069 266 20 184 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 66 rue Henri Legay.

Le maire,

DP 069 266 20 183 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 7 cours docteur Jean Damidot.

Le maire,

DP 069 266 20 181 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 35 A, rue du 8 mai 1945.

Le maire,

DP 069 266 20 166 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 24 bd. du 11 novembre 1918.

Le maire,

DP 069 266 20 165 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 1 avenue Albert Einstein.

Le maire,

DP 069 266 20 164 accordée le 4 février 2021
Une DP a été accordée à ON TOWER France pour le retrait du retrait de non opposition à travaux et non opposition à travaux au 123 rue Château Gaillard.

Le maire,

DP 069 266 21 0019 accordée le 9 février 2021
Une DP a été accordée à M. Jean-Marc GAJGFINGER pour la pose d'une climatisation dans la loggia au 37 rue du Tonkin.

Le maire,

DP 069 266 21 0015 refusée le 9 février 2021
Une DP a été refusée à Sarl DOLFIO pour le remplacement des menuiseries et du toit du garage au 10 rue des Brosses.

Le maire,

DP 069 266 18 292 prorogée le 9 février 2021
Une DP a été prorogée à EMH pour la prorogation de la non opposition à travaux pour l'ITE et le ravalement de façades au 269 T, route de Genas.

Le maire,

DP 069 266 21 008 accordée le 23 février 2021
Une DP a été accordée à Mme Eve VALENTE pour la modification et le ravalement de façades, la modification de clôture la création de fenêtres de toit, la modification de la montée d'escaliers et le remplacement des menuiseries extérieures au 302 B, rue Francis de Pressensé.

Le maire,

DP 069 266 21 045 refusée le 23 février 2021
Une DP a été refusée à M. Dominique DANANCIER pour la construction d'un abri de jardin au 9 rue Louis Galvani.

Le maire,

DP 069 266 21 047 accordée le 23 février 2021
Une DP a été accordée à Architéa Lyon Est – atelier Manolisa pour la remise en peinture des menuiseries au 45 rue Dedieu.

Le maire,

DP 069 266 21 0030 accordée le 25 février 2021
Une DP a été accordée à Sas Henri Germain pour la réfection de toiture au 30 rue Dedieu.

Le maire,

DP 069 266 21 0044 accordée le 25 février 2021
Une DP a été accordée à Mme Deborah DODGE pour l'installation d'un groupe extérieur de climatisation sur le balcon au 10 rue Henri Rolland.

Le maire,

DP 069 266 21 0053 accordée le 25 février 2021
Une DP a été accordée à MDL pour la création d'une sortie de secours (bâtiment agent nettoyage) et la réalisation d'une porte en façade du bâtiment au 25 rue de Cyprian.

Le maire,

DP 069 266 21 0007 accordée le 25 février 2021
Une DP a été accordée à M. Mikael AMOUYAL la modification de façades, de la clôture, le remplacement des menuiseries, la création d'une véranda et la démolition des toilettes extérieures au 302 rue Francis de Pressensé.

Le maire,

DP 069 266 21 0031 accordée le 25 février 2021
Une DP a été accordée à M. Jean-Charles AZIZA pour la construction d'une piscine au 24 rue Paul Gojon.

Le maire,

Permis de construire

PC 069 266 17 0091 accordé le 5 février 2021
Un PC a été accordé à SEMCODA pour la prorogation d'un permis de construire modificatif en cours de validité sis 38 avenue Blanqui.

Le maire,

PC modificatif 069 266 17 013 M01 accordé le 5 février 2021

Un PC modificatif a été accordé à ICADE Promotion pour la modification du permis de construire comprenant la modification de l'aspect extérieur et des abords sis 24 rue Louis Fort et 5/3 rue Paret.

Le maire,

PC 069 266 20 0068 accordé le 5 février 2021
Un PC a été accordé à Sdc Park Avenue pour la réhabilitation et l'extension d'un immeuble de bureaux sis 81 bd. de la bataille de Stalingrad.

Le maire,

PC 069 266 20 0043 accordé le 5 février 2021
Un PC a été accordé à Snc COGEDIM Grand-Lyon pour la démolition des bâtiments existants et la construction de 108 logements, de cabanons et de 90 places de stationnement en sous-sol sis 298 cours Emile Zola et 197 / 199 rue du 4 Août 1789.

Le maire,

PC 069 266 20 0118 accordé le 5 février 2021
Un PC a été accordé à Sa ROLIN-BAINSON pour le ravalement des façades et l'ITE sis 144 cours Emile ZOLA et 8 rue RACINE.

Le maire,

PC modificatif 069 266 20 0008 M01 accordé le 5 février 2021

Un PC modificatif a été accordé à M. Georges DA COSTA pour la modification du projet de permis de construire comprenant diverses modifications sis 22 rue Marguerite.

Le maire,

PC 069 266 20 111 accordé le 5 février 2021
Un PC a été accordé à M. Joseph MESLATI pour la réalisation d'une maison individuelle sis 21 rue Alexandre RIBOT.

Le maire,

PC 069 266 20 0073 T01 transféré le 5 février 2021
Un PC a été transféré à Snc Maréchal pour le transfert total d'un permis de construire en cours de validité sis 33 rue Maréchal Foch.

Le maire,

PC 069 266 19 122 T01 transféré le 8 février 2021
Un PC a été transféré à Scv Clémenceau pour le transfert d'un permis de construire en cours de validité sis 4/ 6 Impasse Clémenceau.

Le maire,

PC modificatif 069 266 15 083 M01 accordé le 8 2021

Un PC modificatif a été accordé à MARIGNAN Résidences pour la modification du projet de permis de construire comprenant la modification des abords et des façades sis 51 / 59 avenue Marc Sangnier.

Le maire,

PC modificatif 069 266 18 00678 M02 accordé le 25 février 2021

Un PC modificatif a été accordé à Villeurbanne rue Alexis Perroncel RA pour la modification de façades, de toiture, des espaces verts, de l'aménagement du sous-sol et l'agrandissement du local à vélos sis 94/104 rue Alexis Perroncel.

Le maire,

Permis de démolir

PD 069 266 20 0019 a été accordé le 5 février 2021
Un PD a été accordé à Commune de Villeurbanne pour la démolition totale de l'existant au 5/7 rue Frédéric Faÿs.

Le maire,

PD 069 266 21 0002 a été accordé le 23 février 2021
Un PD a été accordé à Commune de Villeurbanne pour la démolition d'un garage au 57 rue de Cyprian.

Le maire,

Direction des affaires juridiques

Arrêté n°20036 du 7 juillet 2020
Portant nomination de mandataires de la régie de recettes auprès du Réseau de Lecture Publique

Cédric Van Styvendael,
Maire de Villeurbanne

Arrêté n°20038 du 7 juillet 2020
Portant nomination d'un mandataire de la sous régie de recettes de la médiathèque du Tonkin auprès du Réseau de Lecture Publique

Cédric Van Styvendael,
Maire de Villeurbanne

Direction de la population

Arrêté n°12/21 du 8 février 2021
Monsieur Ikhlef Chikh, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 13 février 2021. Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne

Arrêté n°13/21 du 22 février 2021
Madame Catherine Anavoizard, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 13 mars 2021.

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

Arrêté n°14/21 du 22 février 2021
Madame Zémorda Khelifi, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 13 mars 2021.

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

Arrêté n°15/21 du 22 février 2021
Monsieur Frédéric Vermeulin, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 15 au 19 mars 2021.

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

Arrêté n°16/21 du 22 février 2021
Monsieur Lotfi Debbeche, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages de la semaine du 01 au 05 mars 2021 et de la semaine du 8 au 12 mars 2021.

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

Arrêté n°17/21 du 22 février 2021
Monsieur Prosper Kabalo, conseiller municipal est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mercredi 3 mars 2021.

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

Direction de la santé publique

Arrêté n°2021DSP-ARR-02/08
Doss n°15732
Abrogation d'un arrêté municipal de dérogation à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit - Chantier

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le Code de l'environnement, et notamment les articles L171-8 ; L571-1 à L571-20, R.571-25 à R.571-31 et R.571-9 à R.571-97 ;

VU : Le Code de la santé publique, et notamment les articles L.1311-1 et L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2, L.1421-4 et L.1422-1, R.1336-4 à R.1336-11 et, R.1337-6 à R.1337-10-2.

VU : Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-4, L.2214-3, L.2214-4.

VU : Le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.242-1 et L.242-2, L.211.2 et L.121-2,

VU : L'arrêté préfectoral n°2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit et notamment son article 5 qui confère au Maire la possibilité d'accorder une dérogation horaire en vue d'effectuer des travaux sur le territoire de la Ville.

VU : L'arrêté municipal n°2021DSP-ARR-01/13 autorisant l'entreprise Fontanel à effectuer les travaux de coulage et de surfacage de béton du radier du chantier « Crescendo » sis 25 rue Edouard Aynard à Villeurbanne 69100 les 2, 10 et 18 février 2021 de 5h30 à 18h, portant ainsi dérogation à l'arrêté préfectoral susvisé,

CONSIDERANT : la demande de l'entreprise Fontanel domiciliée route de Chasselay 69650 Quincieux et la transmission de son dossier technique (échancier des travaux) ;

CONSIDERANT : la nécessité technique pour l'entreprise Fontanel de réaliser, au-delà des horaires autorisés, les travaux de coulage et de surfacage de béton du radier du chantier « Crescendo » sis 25 rue Edouard Aynard à Villeurbanne 69100;

CONSIDERANT : le non-respect répété par l'entreprise Fontanel des horaires prévus dans l'arrêté municipal n° 2021DSP-ARR-01/13 de dérogation accordé et les nombreuses plaintes du voisinage qui ont suivi ;

CONSIDERANT : l'information faite par les services de la Ville relativement à ces doléances et la reconnaissance du pétitionnaire quant à ses difficultés à respecter ces horaires compte tenu des conditions météorologiques ;

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021DSP-ARR-01/13 autorisant l'entreprise Fontanel à effectuer les travaux de coulage et de surfacage de béton du radier du chantier « Crescendo » sis 25 rue Edouard Aynard à Villeurbanne 69100 les 2, 10 et 18 février 2021 de 5h30 à 18h est abrogé.

ARTICLE 2 : L'entreprise Fontanel n'est par conséquent pas autorisée à effectuer les travaux initialement prévus les 10 et 18 février 2021 sans solliciter une nouvelle autorisation accompagnée d'un mode opératoire qui garantira sa capacité à respecter les horaires dérogatoires et à limiter les nuisances pour les riverains.

ARTICLE 3

Tout manquement à l'article 2 du présent arrêté expose le pétitionnaire à un refus de dérogation lors d'une nouvelle demande, sans préjudice des éventuelles poursuites pénales encourues pour le non-respect de la réglementation.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Fontanel et devra être porté à la connaissance du public par

voie d'affichage sur le chantier et publication sur le bulletin officiel de la ville.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Villeurbanne, Madame la Commissaire de Police de Villeurbanne, tous les agents de la force publique et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera également transmise à monsieur le Préfet du Rhône..

ARTICLE 6

Outre le recours gracieux qui peut être effectué dans le même délai, un recours contentieux peut être introduit auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de la complétude des opérations de publicité et de notification.

SUR PROPOSITION DE : Monsieur le directeur général adjoint.

Villeurbanne, le 9 février 2021

Pour le maire de Villeurbanne et par délégation
M. Simon Movermann

Directeur général adjoint en charge de l'animation et de la vie sociale.